

TP Technicien(ne) de maintenance d'engins et de matériels de chantier et de manutention

RNCP20801 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	252r
Code(s) ROME	I1603
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	24/03/2020

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'Emploi

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	8242281420074 4	Organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	8242281420096 7	Organiser l'évaluation
LYCEE DES METIERS GEORGES CHARPAK	1901002060001 9	Organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

La finalité de cet emploi est de maintenir en état de fonctionnement les engins et les matériels pour optimiser la production.

Le (la) technicien(ne) de maintenance d'engins et de matériels de chantier et de manutention intervient sur l'ensemble des opérations d'entretien programmé, de maintenance préventive et de réparation. Il (elle) intervient sur les matériels de types bouteurs, niveleuses, chargeuses, pelles hydrauliques, chariots élévateurs et nacelles et de leurs équipements. Les techniques de réparation qu'il (elle) met en œuvre font appel à des compétences sur des systèmes et des dispositifs combinants plusieurs technologies telles que la mécanique, l'électricité, l'électronique, l'hydraulique et la pneumatique, dont le pilotage est souvent assuré par des systèmes informatiques embarqués. Le (la) technicien(ne) est polyvalent ou spécialisé sur un type de matériel, un type d'intervention ou une marque de constructeur.

Sous la responsabilité du responsable hiérarchique, en atelier de réparation, il (elle) réceptionne les matériels, établit les diagnostics, contrôle et expertise les matériels, élabore les devis, vérifie la disponibilité des pièces nécessaires, évalue les temps de réalisation, organise et assure le suivi technique des interventions. Pour réaliser les contrôles et

les réglages, le (la) technicien(ne) utilise des consoles de diagnostic et des méthodologies appropriées à chaque matériel. La mise en service et les essais des machines requièrent de connaître leurs caractéristiques et de maîtriser leur fonctionnement sur chantier et sur site de production.

Dans les entreprises, le (la) technicien(ne) planifie et organise la maintenance du parc « matériel » conformément à l'organisation et à ses priorités. Il (elle) gère la documentation et les données techniques des constructeurs pour l'ensemble des matériels. « Référent technique », il (elle) informe et assiste les mécaniciens pour les opérations hors de leurs compétences. Si le travail s'effectue en équipe sous sa responsabilité, il (elle) organise l'intervention, détermine les actions à réaliser et donne les consignes.

Les horaires habituellement fixes sont susceptibles d'aménagement, car ils sont fortement liés aux contraintes des chantiers. Une panne sérieuse d'un engin peut engendrer l'arrêt de tout ou partie d'un chantier ; certaines interventions présentent alors un caractère d'urgence. Il (elle) adapte sa méthode de travail en fonction de ces différents paramètres. Il (elle) possède des qualités relationnelles, une bonne dextérité manuelle, une représentation des risques professionnels et une sensibilisation à la protection de l'environnement.

Il (elle) travaille la plupart du temps seul, mais peut être secondé pour les travaux nécessitant le déplacement ou l'accouplement de pièces lourdes comme le moteur et la boîte de vitesses.

Le travail implique la position debout. Il (elle) adapte ses positions pour atteindre les organes difficilement accessibles. Le port d'équipement de protection individuelle est obligatoire. Le permis de conduire B est nécessaire pour les déplacements sur site.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Assurer l'entretien et la maintenance des engins et des matériels

Réceptionner un matériel, organiser et réaliser les opérations de maintenance programmée.

Réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano-soudées.

Manœuvrer les engins et les matériels en sécurité.

Prendre en charge un matériel, effectuer le remplacement, les réglages des équipements périphériques du moteur thermique.

Prendre en charge un matériel, effectuer l'entretien et le contrôle des systèmes et composants électriques et électroniques embarqués.

Prendre en charge un matériel, assurer l'entretien et le contrôle des éléments de la transmission.

Prendre en charge un matériel, entretenir et contrôler les systèmes de freinage et les pneumatiques.

Prendre en charge un matériel, effectuer le contrôle des circuits hydrauliques et remplacer les composants.

2. Etablir un diagnostic et effectuer la remise en état des matériels de manutention et de chantier

Gérer et planifier la maintenance d'un parc de matériel.

Réaliser les opérations de manipulation des fluides frigorigènes.

Diagnostiquer et réparer les moteurs thermiques des matériels de manutention et de chantier.

Diagnostiquer et réparer la traction électrique et l'ensemble des systèmes et composants électriques et électroniques embarqués des matériels de manutention et de chantier.

Diagnostiquer et réparer les organes de transmission et de freinage des matériels de manutention et de chantier.

Diagnostiquer et réparer les circuits et les organes hydrauliques des matériels de manutention et de chantier.

Diagnostiquer et remettre en état des équipements des matériels de manutention et de chantier.

Blocs de compétences

RNCP20801BC01 — Assurer l'entretien et la maintenance des engins et des matériels

LISTE DE COMPÉTENCES

Réceptionner un matériel, organiser et réaliser les opérations de maintenance programmée.

Réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano-soudées.

Manœuvrer les engins et les matériels en sécurité.

Prendre en charge un matériel, effectuer le remplacement, les réglages des équipements périphériques du moteur thermique.

Prendre en charge un matériel, effectuer l'entretien et le contrôle des systèmes et composants électriques et électroniques embarqués.

Prendre en charge un matériel, assurer l'entretien et le contrôle des éléments de la transmission.

Prendre en charge un matériel, entretenir et contrôler les systèmes de freinage et les pneumatiques.

Prendre en charge un matériel, effectuer le contrôle des circuits hydrauliques et remplacer les composants.

RNCP20801BC02 — Etablir un diagnostic et effectuer la remise en état des matériels de manutention et de chantier

LISTE DE COMPÉTENCES

- Gérer et planifier la maintenance d'un parc de matériel.
- Réaliser les opérations de manipulation des fluides frigorigènes.
- Diagnostiquer et réparer les moteurs thermiques des matériels de manutention et de chantier.
- Diagnostiquer et réparer la traction électrique et l'ensemble des systèmes et composants électriques et électroniques embarqués des matériels de manutention et de chantier.
- Diagnostiquer et réparer les organes de transmission et de freinage des matériels de manutention et de chantier.
- Diagnostiquer et réparer les circuits et les organes hydrauliques des matériels de manutention et de chantier.
- Diagnostiquer et remettre en état des équipements des matériels de manutention et de chantier.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Les entreprises de service et de réparation des engins de chantier et de matériels de manutention.
- Les réseaux des constructeurs, des concessionnaires et des entreprises de distribution des matériels.
- Les entreprises de location des matériels.
- Les entreprises ou les collectivités utilisatrices d'engins de travaux publics et de matériels de manutention.
- Les carrières et les entreprises minières possédant des installations fixes.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Technicien(ne) réparateur(trice) d'engins de chantier.
- Technicien(ne) réparateur(trice) de matériels de manutention.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Pour déplacer les matériels ou les engins, le (la) technicien(ne) doit être titulaire :
- d'une autorisation de conduite valide. Celle-ci est délivrée par le chef d'entreprise et correspond aux catégories d'engins de l'option selon les recommandations de la CNAMTS (R 389 catégories 6 pour les matériels de manutention, R 372 m catégorie 10 pour les engins de chantier) ;
 - d'une attestation d'aptitude à manipuler les fluides frigorigènes en famille de catégorie 5 ou de son équivalence.
- Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le (la) technicien(ne) doit être habilité conformément à la norme UTE-C18550.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	1 910 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 431
Jugés difficiles à recruter	71 %
Emplois saisonniers	5 %

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 24/03/2020

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP13622

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP34611

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/20801/>